



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 8682

Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé, sur le devenir de l'ordre national des infirmiers (ONI). Créé par la loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006, l'ONI fut contesté à ses débuts du fait d'une cotisation ordinale obligatoire jugée trop élevée. Depuis, il a entrepris un certain nombre de réformes structurelles destinées à équilibrer sa situation, notamment en diminuant le montant de l'adhésion à 30 euros par an, soit 2,5 euros par mois, c'est-à-dire 0,015 % du salaire moyen infirmier. Ses effectifs ont ainsi progressé, pour atteindre les 121 000 adhérents. Aujourd'hui, il semblerait que les modalités pour adhérer à cet ordre soient de nouveau remises en question pour évoluer vers une adhésion facultative. Elle souhaite en conséquence connaître les intentions du Gouvernement sur ce point et savoir selon quelles mesures il entend réformer l'ONI.

Texte de la réponse

La création de l'ordre des infirmiers est relativement récente. Elle est intervenue en 2006, dans un climat contestataire, s'agissant de la création même d'une structure ordinale mais surtout de l'obligation d'adhésion à celle-ci. Aujourd'hui encore l'ordre des infirmiers est loin d'être pleinement reconnu par la profession : en juillet 2012, 22 % seulement des infirmiers étaient inscrits au tableau de l'ordre. Le débat actuel sur la question des ordres récemment créés a été mis sur le devant de la scène du fait des difficultés récurrentes de l'ordre des infirmiers à s'intégrer dans le paysage professionnel, marqué par un rejet des infirmiers salariés. Au final, les conditions de création de l'ordre des infirmiers, les modalités d'exercice des infirmiers en grande majorité salariés, qui rejettent en masse l'instance ordinale mise en place, les difficultés récurrentes de sa mise en place puis de sa gestion ne cessent d'alimenter le débat. Ces éléments ont amené la ministre à proposer que l'adhésion à l'ordre des infirmiers soit rendue facultative.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8682

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 octobre 2012](#), page 6011

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2012](#), page 6707